Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260924-2026_131-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 24 septembre 2026

L'an 2026, le jeudi 24 septembre à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 18 septembre, s'est réuni à Lanvénégen sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Laurent BOUKANDJA, Myriam CHENAIS, Claudine CORFDIR, Bernard COSPEREC, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyn FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, René GRY, Floriane GUILLANIC, Eric JEAN, Michel LAVOLE, Martine LE BARTZ, Erwan LE CORRE, Monique LE CREN, Solenn LE FERREC, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Benoît RIVALAN, Laëtitia ROYANT, Natacha SANNIER, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Jean-Michel BOUEDEC, Christophe CARARIC, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Annie LE GAL, Annie LE GOFF, Thierry LE NY, Gwendoline LE STER, Jean-Charles LOHE, Gérard RIO, Raymond SIOU*

Pouvoirs *: Jean-Michel BOUEDEC à Bérangère FRITZ, David GUILLOUX à Maryse FLEGEO BRACHET, Annie LE GAL à Benoît BERNY, Thierry LE NY à Christian FAIVRET, Gwendoline LE STER à Paul COZIC, Jean-Charles LOHE à Bernard COSPEREC*

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***33***
Votants :	***39***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommée secrétaire de séance : Monique LE CREN

2026_131

Mutualisation – Portage d'un contrat avec la société d'expertise juridique SVP pour les communes membres de Roi Morvan communauté - Renouvellement

La société SVP est une société d'expertise juridique dont les services à destination des collectivités territoriales sont les suivants :

- Des ressources documentaires fiables et exhaustives mises à disposition ;
- Une équipe d'analystes et veilleurs qui répond aux questions qui se posent dans la gestion quotidienne publique.

Un premier contrat mutualisé porté par RMCom pour le compte des communes a permis en 2023 à ces dernières de bénéficier d'une prestation à moindre coût permettant de sécuriser les actes juridiques de la commune.
Le contrat a été mis en place pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, sans possibilité de résiliation, pour un montant total de 13 364 € TTC par an réparti entre les communes signataires du contrat au prorata de la population DGF.

Il est proposé de renouveler le contrat pour une durée de 3 ans dans les mêmes conditions que précédemment sur la base d'un montant total annuel de 16 096.03 € TTC

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260924-2026_131-DE

Communes	coût/pop. DGF	pop. DGF 2025	Montant participation
Berné	0,57 €	1762	1 005,97 €
Le Croisty	0,57 €	827	472,15 €
Le Faouët	0,57 €	3024	1 726,47 €
Gourin	0,57 €	4287	2 447,55 €
Guémené/S	0,57 €	1284	733,07 €
Guiscriff	0,57 €	2315	1 321,69 €
Langoelan	0,57 €	518	295,74 €
Langonnet	0,57 €	2099	1 198,37 €
Lanvénégen	0,57 €	1320	753,62 €
Lignol	0,57 €	1018	581,20 €
Locmalo	0,57 €	983	561,22 €
Meslan	0,57 €	1571	896,92 €
Persquen	0,57 €	406	231,79 €
Ploerdut	0,57 €	1446	825,55 €
Plouray	0,57 €	1100	628,02 €
Priziac	0,57 €	1307	746,20 €
Roudouallec	0,57 €	808	461,31 €
Le Saint	0,57 €	679	387,66 €
Saint Caradec	0,57 €	521	297,45 €
Saint Tugdual	0,57 €	442	252,35 €
Kernascleden	0,57 €	476	271,76 €
TOTAL		28193	16 096,03 €

Il permet de bénéficier :

- D'un accès aux ressources documentaires
- D'un accès à l'équipe d'experts sous formes de questions orales et écrites en illimité.

Si certaines communes n'adhéraient pas à ce contrat mutualisé, il est d'ores et déjà prévu que les montants de leurs participations seraient répartis entre les communes adhérentes. A ce jour 20 communes ont donné un avis favorable de principe pour adhérer au nouveau contrat, une seule n'a pas souhaité adhérer.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver le portage par Roi Morvan communauté d'un contrat avec la société d'expertise juridique SVP pour le compte de ses communes membres, selon les modalités exposées ci-dessus ;**
- **d'approuver l'inscription aux budgets 2027 et suivants du montant annuel du contrat qui sera refacturé aux communes au prorata de la population DGF;**
- **d'autoriser le Président à signer tous documents correspondant au présent dossier.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260924-2026_131-DE

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sébastien WACRENIER

